

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2019

Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 du Receveur Municipal et le compte administratif 2018 du budget commune qui font apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'investissement	1 103 422,25€
o Restes à réaliser en dépenses	1 251 099,05€
o Restes à réaliser en recettes	252 619,30€
- Excédent de fonctionnement	1 829 184,00€

Affectation des résultats

Vu les résultats figurant au compte administratif 2018, section de fonctionnement excédent de 1 829 184,00€ et section d'investissement excédent de 1 103 422,25€ et considérant que le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe 998 479,75€ est couvert par l'excédent d'investissement, le conseil municipal affecte la totalité du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement.

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance.

Décisions financières :

- Travaux église Saint-Vincent : Le conseil municipal a approuvé le plan de financement et sollicite une aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR.
- Travaux stade : Le conseil municipal sollicite une aide financière de la FFF pour les travaux au stade.
- Tarifs 2019 Location logement rue de la Gare : le conseil municipal a fixé le loyer à 450€/mois.

Annulation procédure d'expropriation :

Considérant que les négociations avec le propriétaire ont abouti, le conseil municipal a décidé de mettre fin à la procédure d'expropriation lancée en 2017 pour obtenir l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la jonction entre la rue Maurice Gérard et la rue de la Gare.

Obligation de dépôt d'une demande de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal

Le conseil municipal confirme que la délibération du 18/09/2018 portant sur l'institution du permis de démolir obligatoire est applicable.

Garantie d'emprunt renégocié OPHAC -rectificatif

Le conseil municipal a repris une délibération conforme au modèle souhaité par la Caisse des dépôts et consignation pour la garantie accordée à l'OPHAC dans le cadre du réaménagement de prêt réalisé (allongement durée).

Location d'un meublé de tourisme – institution de la procédure d'enregistrement

Le conseil municipal décide d'approuver l'institution de la procédure d'enregistrement pour les locations de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Vœu dans le cadre du Grand Débat National

Dans le cadre du Grand Débat National, le conseil municipal émet un vœu dans le domaine de la gestion des communes.

Régularisations foncières

Le conseil municipal accepte de régulariser 2 situations constatées lors de bornages afin que les limites sur le terrain correspondent à celles du cadastre.